

le rôle du milieu familial

dans l'acquisition des stéréotypes ethniques : le cas antillais

Certains psychologues et psychosociologues ont voulu voir dans les stéréotypes ethniques une des manifestations de la « tendance universelle de l'esprit humain à opérer des classifications ». Mais cette tendance — à supposer qu'elle existe — n'est qu'une potentialité formelle.

remarques introductives

*les stéréotypes
sont à la fois acquis et reproduits
par l'enfant*

Les classifications concrètes, celles (en particulier les typologies ethniques ou « raciales » et les stéréotypes les sous-tendant) — censées être les actes d'une telle puissance — sont en fait des produits d'héritages culturels particuliers. Elles sont donc l'expression d'un comportement acquis.

« C'est au cours du processus de socialisation que l'individu élevé

dans tel ou tel groupe acquiert certaines images stéréotypées des divers **out-groups** et les préjugés qu'elles illustrent, avec l'ensemble des valeurs du groupe » (1). Il y a un apprentissage du préjugé et cet apprentissage trouve sa principale source dans les conduites, les dires et les injonctions des adultes qui sont pour les enfants des modèles, parents et maîtres notamment.

Souligner le rôle décisif du milieu socio-culturel en général, et du milieu familial en particulier, dans le processus d'acquisition par l'enfant des stéréotypes, ne revient pas à faire de ce dernier un pur objet que les agents de la socialisation modèleraient à leur convenance sans que la structure de sa personnalité n'interfère avec leur action. En effet, de nombreuses recherches ont établi que les conflits d'identité non résolus des individus, les carences affectives dont ceux-ci avaient souffert dans leur prime enfance, etc., rendaient ces sujets plus aptes que d'autres à adopter les stéréotypes

ambiants et les normes discriminatoires qui souvent les accompagnent. Comme l'écrit Rae Sherwood : « Denied, hidden and avoided conflicts within a family can therefore act as **activators** for these same conflicts moving outside the family orbit where they are offloaded onto other racial groups » (2).

La formation des stéréotypes chez l'enfant est donc la résultante d'au moins deux dynamiques étroitement entremêlées : celle par laquelle cet enfant **adopte** les valeurs de son milieu et celle par laquelle il **développe** des attitudes discriminatoires en projetant sur des « out-groups » les conflits refoulés qui le déchirent, conflits qui le plus souvent se sont constitués à travers le type d'éducation qu'il a reçue de ses parents (3).

N'étant pas psychologue, nous laisserons de côté dans notre analyse la seconde de ces dynamiques. Et ce avec d'autant moins de remords que si l'investigation psycho-

logique est indispensable pour comprendre comment des individus sont amenés pour fuir les conflits qui les perturbent à les projeter sur des boucs émissaires, elle est impuissante à dire pourquoi tel ou tel groupe est choisi comme cible de telles projections. C'est que ces dernières requièrent l'existence préalable de pratiques, d'idéologies et de normes discriminatoires dans la société globale et l'intériorisation de celles-ci au cours du processus de socialisation des individus, dont seule l'analyse sociologique peut rendre compte.

la famille comme agent de transmission des stéréotypes ethniques

La famille n'est pas le seul — ni toujours le principal — agent de la transmission chez l'enfant du préjugé et des stéréotypes ethniques; le rôle de l'école, des groupes de pairs, du voisinage, des **mass media** (4) ne devant pas être, sous cet angle, sous-estimé. Mais, en tant qu'elle a pour une de ses principales fonctions d'assurer la prime socialisation de l'enfant, on peut formuler l'hypothèse qu'elle joue un rôle fondamental dans cette acquisition : « By unconscious imitation of parental attitudes and identification with either or both parents, the child takes into his internal world the parents' own social attitudes, social ideologies and stereotypes » (5). Il faut, cependant, noter que les résultats des nombreuses enquêtes destinées à tester empiriquement cette hypothèse sont divers et font souvent l'objet d'interprétations divergentes (6); la faute en incombe, peut-être, au fait que la plupart de ces enquêtes effectuent ce test en recherchant mécaniquement des corrélations statistiques entre les attitudes des enfants et celles des parents, technique dont on peut se demander si elle est adéquate au but poursuivi. Néanmoins, une quasi-certitude semble se dégager de tous ces travaux : ce n'est pas tant par l'instruction directe que par l'observation du comportement des parents, des désignations, des clichés et des aphorismes dont ils usent, des anecdotes qu'ils racontent, que l'enfant apprend le préjugé. Pour reprendre une célèbre formule d>Allport, nous pouvons donc affirmer

que « le préjugé est davantage pris qu'appri ». »

le cas antillais

Nous allons maintenant nous attacher à décrire dans le concret une situation socio-culturelle particulière, sans prétendre à l'exhaustivité, le rôle de la famille dans l'acquisition du préjugé de couleur et des stéréotypes qui le sous-tendent. Pour ce faire, nous considérerons le cas des sociétés antillaises qui sont notre terrain d'étude (7).

Rappelons brièvement que ces sociétés, d'origine coloniale, se sont formées dans le creuset d'un système esclavagiste qui asservissait des nègres « importés » d'Afrique à des propriétaires blancs venus d'Europe. De cet ordre originel, les sociétés antillaises contemporaines tirent un de leurs traits majeurs : la coïncidence relative entre classes sociales (classe possédante/classes moyennes/classes populaires) et catégories ethniques (Blancs/Métis/Noirs). Dès lors, dans la mesure où le phénotype de l'individu tend à être l'indicateur de la position de

classe de celui-ci, le désir de promotion sociale se confond souvent avec une volonté de « blanchiment » (au sens propre comme au sens figuré). C'est donc dans ce contexte, dont il peut observer au sein de son milieu familial de nombreuses manifestations, que grandit l'enfant antillais.

norme somatique et surdétermination de la couleur

Il semble que les toutes premières expériences du préjugé de couleur (et, en particulier, de la volonté de « blanchiment ») que cet enfant peut avoir, soient relatives à la genèse chez celui-ci de ce que les psychologues nomment **image de soi** ou **image du corps propre** et que les tous premiers stéréotypes ethniques qu'il acquiert concernent les réalités somatiques. A travers les appréciations positives ou négatives que lui valent souvent de la part de son entourage la « qualité » de ses cheveux, la couleur de sa peau, la forme de ses lèvres ou de son nez (8), en considérant l'acharnement que sa mère et/ou ses sœurs plus âgées peuvent mettre à « améliorer » (sic) leur cheveux en les défrisant ou à « éclaircir » leur peau par l'usage quotidien de diverses crèmes et l'attention dont, parfois, certains de ses parents font preuve en tentant de déterminer à partir de quelques indicateurs corporels (9) les risques que sa sœur ou son frère nouveau-né a de noircir ultérieurement — ou les chances qu'il soit définitivement « chappé » (sauvé) —, il apprend très vite que, dans sa société, les canons de la beauté sont encore largement définis en référence au phénotype du Blanc qui est, pour reprendre une expression d'Hermanus Hoetink, la « norme somatique » (10). Et cela s'opère très tôt. Comme Micheline Labelle le note en Haïti — première république noire, indépendante depuis 1804 — « l'implication raciale des soins corporels se remarque déjà dans le rapport avec les tout-petits. A chaque bain, on brosse et pommade les cheveux des fillettes, dans l'espoir qu'ils poussent longs, souples, brillants et le moins crépus possibles... On brosse et pommade les cheveux du garçon pour les mêmes raisons, mais de façon moins systématique... » (11). Ainsi, dans de nombreuses familles de couleur, sont transmis aux en-

(1) Avigdor, 1953, 157.

(2) Sherwood, 1980, 545. — « La négation, l'occultation et le refoulement des conflits internes à la famille peuvent encourager la projection de ces conflits hors du cercle familial sur d'autres groupes raciaux. » Il convient cependant de signaler que d'autres psychologues relativisent l'importance du rôle des facteurs de la personnalité dans l'acquisition du préjugé racial par l'enfant, au profit du développement des processus cognitifs et des mécanismes perceptifs. Voir, par exemple, Katz, 1976.

(3) Sur les deux dynamiques en question, voir la distinction faite par Allport entre « adopting » et « developing ethnic prejudice » (Allport, 1954). Sur les relations entre types d'éducation et préjugé, voir Adorno et alii, 1950.

(4) Voir sur ce point Guillaumin, 1969; Lacassin, 1969 et Ropars-Wuilleumier, 1969.

(5) Sherwood, 1980, 561. — « Par imitation inconsciente des attitudes parentales et identification à l'un des parents ou aux deux, l'enfant intériorise les attitudes, les idéologies et les stéréotypes de ces derniers. »

(6) Voir, par exemple, Horowitz et Horowitz, 1938; Radke-Yarrow, Traeger, Miller, 1952; Bird, Monachesi, Burdick, 1952, a et b; Harris, Gough, Martin, 1950; Mosher et Scodel, 1960.

(7) La Martinique et la Guadeloupe principalement.

(8) Nous sommes tentés de penser que les commentaires que les mères, grand-mères, marraines, sœurs, etc., ont coutume de faire de ces caractéristiques de l'enfant alors qu'elles lui prodiguent leurs soins et leurs caresses, jouent un rôle décisif dans le processus d'acquisition de ces stéréotypes.

(9) Couleur du sexe du garçon, couleur de la lunule située immédiatement en dessous de l'ongle, présence de taches foncées sur le dos ou sur les fesses.

(10) Voir Hoetink, 1967.

(11) Labelle, 1979.

fants des sentiments de rejet de soi en relation avec la couleur de la peau et l'identité corporelle.

Si, comme l'écrit le poète, « l'homme est un apprenti, la douleur est son maître », il est à craindre que la dimension **affective** négative des expériences que l'enfant antillais a du préjugé de couleur relative à l'image du « corps propre » en renforce chez lui la marque. Or, il n'est pas douteux que ces expériences sont pour le jeune enfant d'autant plus cruelles qu'elles impliquent ses parents, pôle de sa vie affective. Tel est, par exemple, le cas des différences de traitement que, parfois, des parents manifestent, de manière plus ou moins explicite, à l'égard de leurs enfants de différentes « couleurs ». Llyod Braithwaite notait ainsi, relativement à l'île de Trinidad : « ..., within the immediate family itself there is often much variation in skin color... Thus within one family unit children of the same parents may be light skinned, brown skinned or dark skinned. Within this unit there is a possibility of discrimination. The lighter-skinned child is likely to receive more love and affection than the darker child with "hard", "nigger" or "bad" hair. It is possible and indeed customary to express such sentiments openly before the children. » (12). Les différences phénotypiques des frères et des sœurs peuvent également faire parfois l'objet de taquineries, de railleries ou de disputes entre eux-ci. C'est ainsi que nous avons entendu, dans une famille guadeloupéenne, une sœur aînée, fille d'un premier lit, traiter ses jeunes demi-frères plus foncés qu'elle qui l'ennuyaient de « sales nègres ». Micheline Labelle a fait des constatations analogues en Haïti, elle rapporte les témoignages suivants : « **Ma mère est une mulâtresse claire, cheveux plats, traits droits... Mon père a de meilleurs cheveux que moi, il est brun, les yeux verts. A cause de mes cheveux trop frisés, on disait que je gâtai la race. Quand j'étais petit on me disait de tirer mon nez chaque jour pour l'allonger...** » (petit bourgeois, 42 ans). Un fils cadet de type « grimaud », appartenant à une famille de la bourgeoisie, indique que les différences physiques entre gens d'une même famille sont constamment soulignées dans son milieu,

soit sous le couvert de la plaisanterie, soit sous celui de la pitié. Tel était le cas dans sa propre famille où il a vécu une tension permanente qu'il qualifie de « susceptible de complexer et de traumatiser pour la vie ». L'allusion blessante à son type provenait surtout de son frère aîné considéré comme un beau mulâtre « griffe »... Adolescents, les frères en venaient aux poings pour une « question de grimaud » (bourgeois, 28 ans) » (13).

Dans l'optique du préjugé, le phénotype n'est pas simplement une réalité physique, somatique, mais il indique également, à l'aide des stéréotypes, des caractéristiques morales qui seraient « spécifiques ». Franz Fanon l'a justement relevé dans **Peau Noire, Masques Blancs** (14) : « On est blanc comme on est riche, comme on est beau, comme on est intelligent... Le Loup, le Diable, le Mauvais Génie, le Mal, le Sauvage, sont toujours représentés par un nègre ou un Indien... » L'enfant antillais prend conscience d'une telle surdétermination de la « couleur », en particulier à travers certaines expressions toutes faites de la soi-disant sagesse populaire que ses parents peuvent répéter devant lui. Ces expressions, ces proverbes, associent notamment les Noirs avec la grossièreté : « *neg ni move manie* » (« le nègre a de mauvaises manières ») (15), la méchanceté : « *neg tuzu ni à kut' neg pu jo fe* » (« les nègres ont toujours un coup de nègre — un mauvais coup — à faire »), la trahison : « *koplo neg se koplo jiè* » (« complot de nègres, complot de chiens »), la paresse :

« *neg ka jeje tRavaj epi à fizi pu jo tjue-i* » (« les nègres cherchent du travail avec un fusil pour le tuer »), l'ingratitude : « *mesi a neg pa ka diRe* » (« merci de nègre ne dure pas »), etc. (16). Autre exemple de la manière dont l'enfant subit dans le milieu familial les effets de cette surdétermination de la « couleur » caractéristique des sociétés antillaises, Micheline Labelle cite le cas d'une mulâtresse haïtienne qui, réprimandant sa fille plus foncée qu'elle, lui disait : « ton cœur est aussi noir que ta peau » (17).

préjugé de couleur et sociabilité

Cependant, c'est vraisemblablement, surtout par leurs interventions dans le choix des fréquentations de leurs enfants que les parents peuvent contribuer à enraciner chez ceux-ci le préjugé de couleur. Et ce, dans la mesure où il n'est pas rare aux Antilles que ces interventions soient accompagnées de rationalisations, faisant explicitement appel aux stéréotypes ethniques, par lesquelles les parents tentent de justifier auprès de leur progéniture ces injonctions. La vigilance d'un grand nombre de familles blanches et de certaines « grandes » familles mulâtres à ne pas laisser leurs enfants fréquenter des camarades plus foncés qu'eux est particulièrement marquée par les jeunes filles du fait que, dans le cas de relations mixtes, ces fréquentations pourraient avoir — en raison des « penchants » qui pourraient en résulter — des conséquences indélébiles et donc plus graves pour ces familles obnubilées par la « préservation du capital racial », que s'il s'agit de jeunes hommes qui ont toujours la possibilité de ne pas assumer légalement de telles conséquences.

Tout cela est particulièrement vrai dans les familles « claires » de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie pour lesquelles le préjugé de couleur tend à se confondre avec un ostracisme de classe : « Fair coloured mothers will prevent their children from playing with black or dark children on being questioned as to why they do this the invariable answer is 'I don't know where the black child may have come from, with most children of the same colour you know all about them' ... Fair people associate all black people with the lower class » (18).

(12) Braithwaite, 1953, 106. — « ... à l'intérieur de la proche famille elle-même, il y a souvent de grandes variations dans la couleur de l'épiderme de ses membres... Ainsi, dans une unité familiale, des enfants de mêmes parents peuvent être clairs, bruns ou noirs. Au sein de cette unité, une possibilité de discrimination existe. Les enfants plus clairs recevront probablement plus d'amour et d'affection que les enfants plus foncés avec de « mauvais » cheveux. Il est possible et, en vérité, fréquent que de tels sentiments soient exprimés ouvertement devant les enfants... » Notons, dans la même veine, que dans le proverbe créole « *ni tuzu jon ki pli nwe ki lot* » (litt. Dans un groupe, une famille, il y en a toujours un plus noir que l'autre), nwe indique autant la méchanceté (« la brebis galeuse ») que la différence phénotypique.

(13) Labelle, 1979, 317-318.

(14) Fanon, 1952, 61 et 139.

(15) Dictionnaire si répandu qu'il est devenu le titre d'une célèbre biguine.

(16) Ces proverbes sont extraits de David et Jardel, 1969.

(17) Labelle, 1979, 318.

le spirale maligne

Toutes ces expériences faites par l'enfant dans son milieu familial jouent le rôle de **stimuli** dans la formation d'associations de traits positifs ou négatifs avec chaque groupe ethnique et servent ainsi de base à l'acceptation par l'enfant des stéréotypes et des normes qui président aux relations « raciales » dans les sociétés antillaises. C'est en effet à partir de ces expériences, et sous leur influence, que l'enfant est conduit à généraliser les associations qu'elles ont provoquées en lui. Ce faisant, dans la mesure où les stéréotypes sont définis comme des « généralisations qui ne sont pas fondées par induction sur un ensemble de données, mais sur des on-dit, rumeurs, anecdotes, témoignages insuffisants, expériences limitées » (19), il redouble un processus qui était déjà à l'origine des stéréotypes intériorisés puis transmis par ses parents. En bref, il généralise abusivement des généralisations déjà abusives, entretenant ainsi ce que Rae Sherwood a judicieusement nommé « vicious spiral ».

en guise de conclusion

Si nous avons souligné l'importance aux Antilles du rôle du milieu familial dans l'acquisition des stéréotypes ethniques par l'enfant — sans prétendre d'ailleurs que ce milieu soit le seul ou même le principal agent de transmission du préjugé de couleur — nous n'entendons pas pour autant soutenir que la solution du problème « racial » antillais passe **fondamentalement** par une vaste entreprise pédagogique qui ouvrirait les familles concernées à l'esprit de tolérance. Certes, une telle entreprise ne doit pas être négligée. Mais nous ne pouvons pas oublier que le préjugé de couleur et les stéréotypes qui l'expriment sont les produits d'une réalité sociale qui

déborde de toutes parts la conscience des individus et qu'ainsi seule la transformation profonde de cette réalité est susceptible de permettre à terme l'éradication du racisme. Comme l'a écrit Michel Leiris, « puisque le préjugé racial est lié essentiellement à des antagonismes reposant sur la structure économi-

que des sociétés modernes, c'est dans la mesure où les peuples transformeront cette structure qu'on le verra disparaître, comme d'autres préjugés qui ne sont pas des causes d'injustice sociale mais plutôt des symptômes » (20).

Michel Giraud

bibliographie

- ADORNO T.W., et alii. — *The Authoritarian Personality*, New York, Harper, 1950.
- ALLPORT G.W. — *The Nature of Prejudice*, Reading, Mass., Addison Wesley, 1954.
- AVIGDOR R. — « Étude expérimentale de la genèse des stéréotypes », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Paris, 1953, XIV, p. 154-168.
- BIRD C., MONACHESI E.D., BURDICK H. :
a) « Studies of group tensions, 3. The effect of parental discouragement of play activities upon the attitudes of white children towards Negroes », *Child Development*, Chicago, 1952, 23, p. 295-306.
b) « Infiltration and the attitudes of White and Negro parents and children », *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Washington, D. C., 1952, 47, p. 688-699.
- BRAITHWAITE L. — « Social stratification in Trinidad », *Social and Economic Studies*, Kingston, 1953, II, 2-3, p. 5-175.
- DAVID B. et JARDEL J.-P. — *Les Proverbes Créoles de la Martinique*, Fort-de-France, Centre d'Études Régionales Antilles-Guyane, 1969.
- FANON F. — *Peau Noire, Masques Blancs*, Paris, Éditions du Seuil, 1952.
- GIRAUD M. — *Races et Classes à la Martinique. Les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à l'école*, Paris, Éditions Anthropos, 1979.
- GUILLAUMIN C. — « Racisme et civilisation de masse. I. Grande Presse » in COMAROND (de) P., et DUCHET C., *Racisme et Société*, Paris, François Maspero, 1969, p. 235-248.
- HARRIS D., GOUGH H., MARTIN K.E. — « Children's ethnic attitudes. II. Relationship to parental beliefs concerning child training », *Child Development*, Chicago, 1950, 21, p. 169-181.
- HENRIQUES F. — *Family and Colour in Jamaica*, London, Eyre and Spottiswood, 1953.
- HOETINK H. — *The two variants in caribbean race relations: a contribution to the sociology of segmented societies*, London, Oxford University Press, 1967.
- HOROWITZ E.L. et HOROWITZ R.E. — « Development of social attitudes in children », *Sociometry*, Albany, N. Y., Beacon House, 1938, I, p. 307-308.
- KATZ P.A. — « The acquisition of racial attitudes », in KATZ P.A. ed., *Towards the Elimination of Racism*, Pergamon Press, Oxford, 1976.
- KRIS E. — « Roots of hostility and prejudice », in *The Family in a Democratic Society*, New York, Columbia University Press, 1949.
- LABELLE M. — *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979.
- LACASSIN F. — « Racisme et civilisation de masse. 2. Bandes dessinées », in COMAROND (de) P. et DUCHET C. — *Racisme et Société*, Paris, François Maspero, 1969, p. 249-260.
- LEIRIS M. — « L'ethnologue devant le colonialisme », in LEIRIS M. — *Cinq études ethnologiques*, Paris, Gonthier, 1969, p. 83-112.
- MOSHER D.L. et SCODEL A. — « A study of the relationship between ethnocentrism in children and the ethnocentrism and authoritarian rearing practices of their mothers », *Child Development*, Chicago, 1960, 31, p. 369-376.
- MUNOZ M.C. — *Le développement des stéréotypes ethniques chez l'enfant; approche psychosociologique*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Paris, École Pratique des Hautes Études, 1973, document ronéotypé.
- PUSHKIN I. et VENESS T. — « The development of racial awareness and prejudice in children », in WATSON P., ed., *Psychology and Race*, London, Harmondsworth, Penguin, 1973, p. 23-42.
- RADKE-YARROW M., TRAEGER H.G., MILLER J. — « The role of parents in the development of children's ethnic attitudes », *Child Development*, Chicago, 1952, 23, p. 13-53.
- ROPARS-WUILLEURMIER M.C. — « Racisme et Civilisation de masse. 6. Cinéma », in COMAROND (de) P. et DUCHET C. — *Racisme et Société*, Paris, François Maspero, 1969, p. 284-312.
- SHERWOOD R. — *The Psychodynamics of Race: vicious and benign spiral*, The Harvester Press LTD., Brighton, Sussex, 1980.

(18) Henriques, 1953, 64. — « Si on demande aux mères de couleur claire qui interdisent à leurs enfants de jouer avec des enfants noirs ou foncés, pourquoi elles font cela, on obtient invariablement la réponse suivante : « Je ne sais pas d'où l'enfant noir peut bien venir alors qu'avec la plupart des enfants de même couleur que la nôtre, je sais tout d'eux... Les gens clairs associent tous les Noirs à la basse classe. »

(19) Définition proposée par Otto Klineberg citée in Munoz, 1973, 6.

(20) Leiris, 1969, 79-80.